



Brief – Anti-corruption – Opengov Sénégal

GOVERNEMENT OUVERT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU SÉNÉGAL

Juillet 2025

Avec le soutien de

France 



GOVERNEMENT OUVERT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU SÉNÉGAL

Introduction

Le Sénégal traverse aujourd'hui une phase décisive de sa trajectoire démocratique. Après plusieurs décennies d'efforts en matière de gouvernance, le pays s'engage résolument dans une transformation profonde de ses institutions publiques, portée par une double dynamique : l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) et le renforcement du dispositif national de lutte contre la corruption.

Cette note, élaborée à partir de données tirées des travaux de l'atelier national du 10 juillet 2025, des échanges au sein du Comité national du PGO, ainsi que des rapports de presse, dresse un état des lieux actualisé de ces réformes structurantes. Elle vise à éclairer les acteurs publics, les organisations de la société civile, les médias et les partenaires techniques sur les avancées institutionnelles, les défis persistants et les perspectives d'action.

Depuis son adhésion au PGO en 2018, le Sénégal a progressivement construit un cadre de gouvernance ouverte fondé sur trois (3) piliers : la transparence dans la gestion des affaires publiques, la participation citoyenne à l'élaboration des politiques et la redevabilité des institutions face aux citoyens. Après une première phase marquée par des difficultés de mise en œuvre du premier plan d'action national PGO, l'adoption du deuxième Plan d'Action National (2023-2025) et l'institutionnalisation du Comité national de pilotage en 2024 ont permis de structurer cette ambition et d'en faire un levier concret de transformation.

Parallèlement, la réforme de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) en février 2024 témoigne d'une volonté politique d'inscrire l'intégrité publique au cœur du pacte républicain. L'élection du Président Bassirou Diomaye Faye en mars 2024, portée par un discours axé sur la rupture et la sobriété dans la gestion publique, a renforcé cette dynamique et placé la lutte contre la corruption au centre de l'agenda politique national.

Même renforcées, ces avancées législatives et institutionnelles ne pourront produire leurs effets que si elles s'accompagnent d'une mise en œuvre rigoureuse, d'une communication proactive, d'une mobilisation citoyenne et d'une collaboration accrue entre l'État, la société civile, les médias et les institutions de contrôle. C'est précisément l'objet de cette note : offrir une vision d'ensemble des réformes en cours, identifier les points de vigilance, et proposer des pistes d'action pour ancrer durablement la culture de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance sénégalaise.

Le Sénégal face à l'enjeu du Gouvernement Ouvert

Le Sénégal s'est engagé dans la dynamique du **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO/ OGP)** afin de renforcer la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité publique. Cet engagement, formalisé en 2018, traduit la volonté du pays de promouvoir une gouvernance ouverte et inclusive, à travers la co-création des politiques publiques avec la société civile. Cependant, les premières années ont été marquées par une mise en œuvre inégale, en raison d'une volonté politique peu claire, d'une absence de pilotage structuré et d'un manque de visibilité des engagements pris dans le premier plan d'action.

À partir de 2023, une nouvelle étape s’est ouverte avec l’adoption du **deuxième Plan d’Action National (2023–2025)**, qui a redéfini les priorités autour de huit (8) engagements clés. Ces engagements couvrent l’accès à l’information, la transparence budgétaire, la lutte contre la corruption, la digitalisation des services publics ainsi que le budget participatif. Le plan constitue aujourd’hui la colonne vertébrale de la politique nationale du gouvernement ouvert, appuyé par la société civile, les médias et les partenaires techniques tels qu’Expertise France / AFD, l’Union européenne, le PGO.



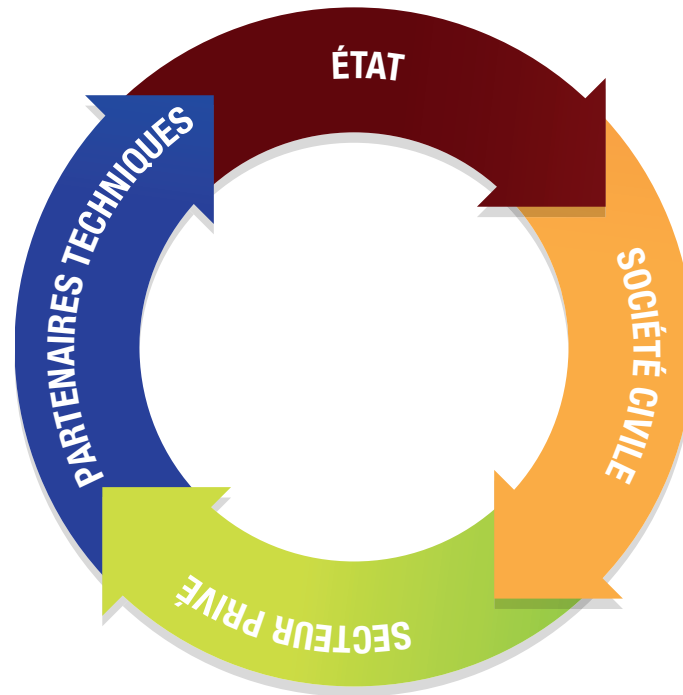
Une frise chronologique (2018–2025) retraçant les étapes clés du PGO au Sénégal :

La consolidation du dispositif institutionnel du PGO

L’année 2024 marque un tournant institutionnel avec la signature par le ministre de la Justice, le 20 juin 2024, de l’Arrêté n°009751 MJ/DPBG établissant le Comité national de pilotage du PGO. Ce comité, qui réunit des représentants de l’administration et de la société civile, constitue une des plateformes de gouvernance multipartite consacrée à la transparence publique au Sénégal. Il assure la coordination, le suivi et la reddition des comptes liés à la mise en œuvre du plan d’action.

Cette avancée comble un vide structurel et offre un cadre pérenne au dialogue entre l’État et la société civile. Elle confère également une légitimité renforcée au processus, en garantissant que chaque engagement fasse l’objet d’un suivi public et d’une évaluation périodique. Ce comité joue un rôle clé dans l’articulation des réformes transversales, notamment la réforme de l’OFNAC de 2024 avec la loi n° 2024-07 du 09 février 2024 et la loi n° 2025-12 du 03 septembre 2025 portant création de l’Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) avec les principes de gouvernement ouvert

Le Sénégal rejoint ainsi le cercle des pays africains qui ont formalisé leurs structures OGP, à l’instar du Ghana et de la Sierra Leone. Toutefois, pour pérenniser cet élan, il est essentiel d’assurer la dotation du comité en ressources humaines d’appui et financières, la publication régulière des rapports de progrès et l’implication des acteurs régionaux, des femmes et des jeunes.



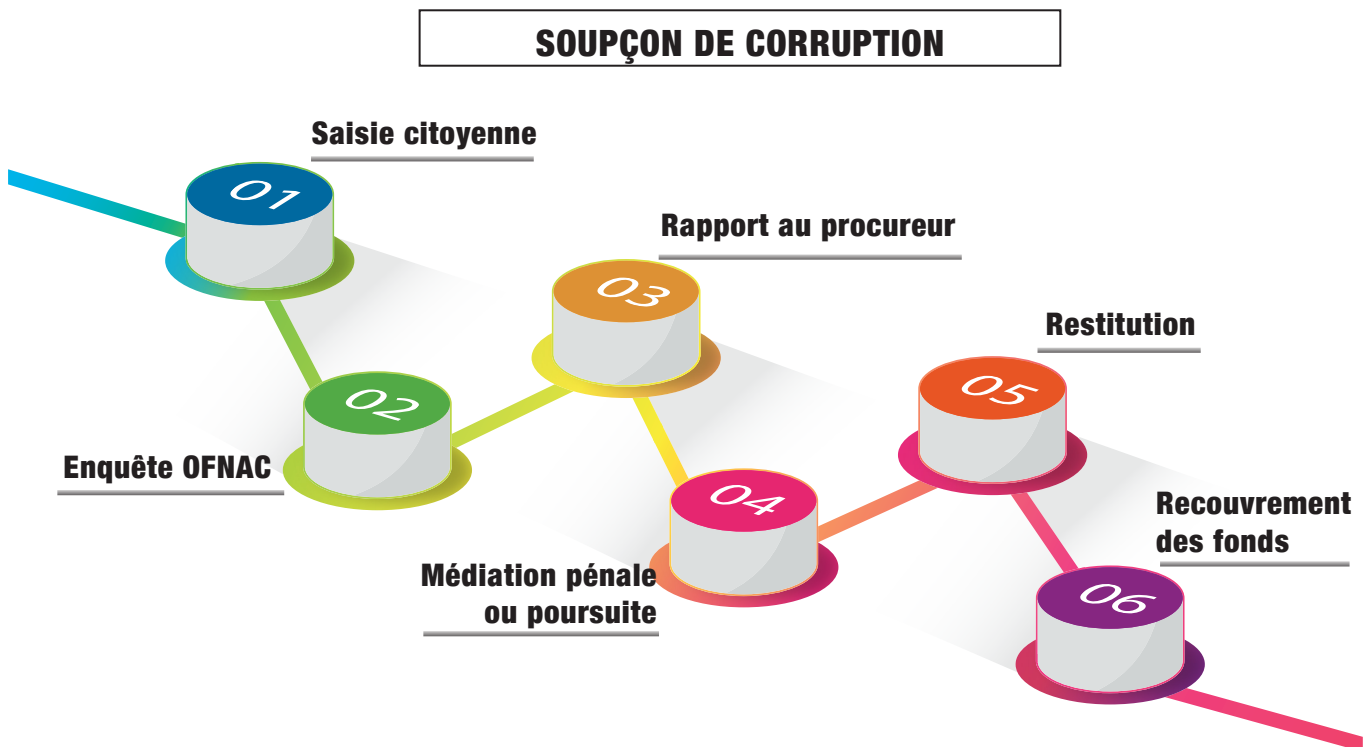
Un schéma en cercles illustrant la composition du Comité national (État – Société civile – Secteur privé – Partenaires techniques).

La lutte contre la corruption : nouvelles réformes et nouveaux outils

Le Sénégal a franchi une étape décisive en adoptant la **Loi n°2024-06 du 9 février 2024** qui réforme en profondeur l’**Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)**. Cette loi, saluée par les participants à l’atelier national du 10 juillet 2025 à Dakar, renforce le mandat de l’institution en élargissant ses prérogatives à la prévention, à la répression et à la médiation pénale. Cette loi a été revue avec une nouvelle loi en 2025 ; la loi n° 2025-12 du 03 Septembre 2025 portant création de l’Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC). L’OFNAC dispose désormais d’une autonomie accrue pour initier des enquêtes, collaborer avec les officiers de police judiciaire et intervenir sur un large spectre d’infractions économiques et financières.

L’atelier de vulgarisation a permis de sensibiliser les journalistes, les OSC et les acteurs publics sur les innovations introduites : allongement des délais de prescription, clarification des procédures de déclaration de patrimoine, introduction de la médiation pénale, et une meilleure articulation avec les juridictions financières et le Pool judiciaire financier. Ces avancées font de l’OFNAC un acteur central de la politique d’intégrité nationale.

Les échanges lors de cet atelier ont également mis en évidence la nécessité d’une communication proactive et d’un partenariat renforcé entre l’OFNAC, les médias et les organisations citoyennes pour vulgariser les textes et encourager les dénonciations. Les journalistes présents ont insisté sur le besoin de protéger les lanceurs d’alerte qui a fait l’objet d’une loi avec la loi n° 2025-14 du 04 septembre 2025 portant statut et protection des lanceurs d’alerte et d’adopter un cadre juridique spécifique pour garantir la sécurité et la liberté d’investigation des journalistes.



Un diagramme des flux montrant le parcours d’un dossier de corruption



Photo illustrative des participants à l’atelier

Le Comité PGO : une plateforme stratégique pour l'intégrité publique

Le Comité national du PGO occupe aujourd'hui une position stratégique pour arrimer les réformes portant sur la transparence à la lutte contre la corruption. Il représente un espace de coordination et d'échanges entre l'État, les institutions de contrôle dont l'OFNAC, les organisations de la société civile, les médias et les partenaires techniques. Par son approche inclusive, il contribue à la diffusion de la culture de redevabilité et à l'intégration du gouvernement ouvert dans les politiques publiques sectorielles.

Dans la continuité de l'atelier de juillet 2025, le Comité envisage de renforcer les mécanismes de suivi citoyen des engagements PGO et de faciliter l'accès aux rapports de l'OFNAC. Des réflexions sont en cours pour développer des outils numériques permettant une meilleure interaction entre les citoyens et les institutions de contrôle. La production de rapports trimestriels, de fiches synthétiques et de supports visuels rendra la communication plus accessible et favorisera l'éducation civique à la transparence.

À terme, le renforcement du partenariat entre l'OFNAC, le Comité PGO et les médias constituera un moteur de transformation durable. Le Sénégal pourrait ainsi devenir un modèle régional en matière d'intégrité publique et de gouvernement ouvert, à condition que les réformes légales soient appliquées et accompagnées d'une volonté politique constante.

UN ORGANIGRAMME DU RÉSEAU DE L'INTÉGRITÉ PUBLIQUE AU SÉNÉGAL



Un organigramme du réseau de l'intégrité publique au Sénégal :
Gouvernement → OFNAC → Comité PGO → OSC/Médias → Citoyens → Reddition des comptes.

Sources : Atelier de partage et de vulgarisation de nouveaux textes de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) et les enjeux de la lutte contre la corruption au Sénégal du 10 Juillet 2025 à destination des journalistes et autres acteurs des médias, organisé par le Comité national du PGO Sénégal.



Défendre la liberté d'expression et l'accès à l'information

ARTICLE 19 Sénégal / Afrique de l'Ouest - G60 Mamelles Aviation



+221 33 869 03 22 – Fax : +221 33 860 85 75 - BP: 5175 Dakar - Sénégal



senegal.westafrica@article19.org



www.article19ao.org / www.article19.org



facebook.com/Article19waftric



article19waftric